

LE FAR WEST DU SUPÉRIEUR PRIVÉ !

Jusqu'en 1987, l'apprentissage n'était cantonné qu'aux seuls diplômes de CAP, la réforme Seguin en a ouvert la possibilité à tous les niveaux de formation, et donc dans l'enseignement supérieur, mais il a explosé ces dernières années.

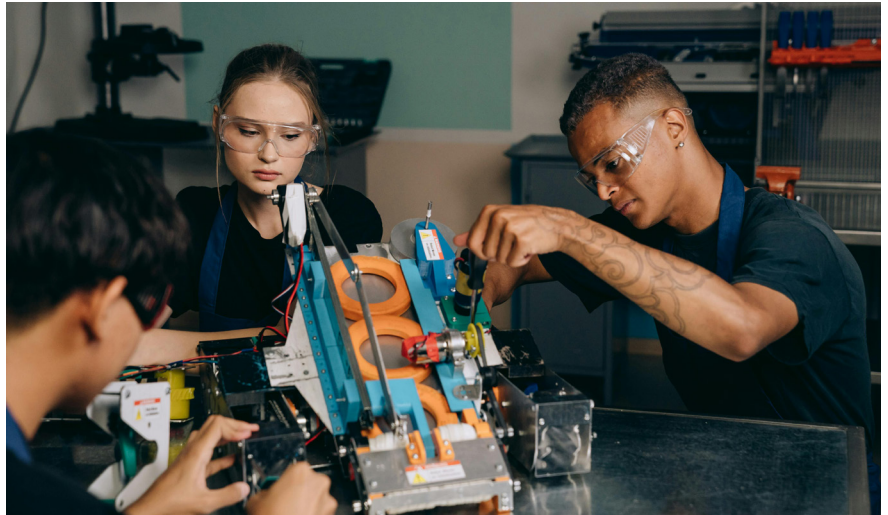
La croissance démographique de la dernière décennie (+574 000 étudiant-es entre 2010 et 2021) aurait logiquement imposé un effort dans l'université publique. À l'inverse, l'État s'est désengagé de l'enseignement supérieur et a fait le choix de financer massivement des aides à l'embauche d'apprenti-es, qui permettent un développement sans contrôle de l'enseignement supérieur privé.

Au 31 décembre 2023, les centres de formation d'apprenti-es accueillent 635 900 étudiant-es préparant un diplôme de l'enseignement supérieur : **une hausse de 78 % entre 2020 et 2022**. Le rapport 2024 de France Compétences sur l'utilisation des fonds de la formation professionnelle annonce que « *les apprentis de l'enseignement supérieur [...] sont désormais majoritaires. 61 % des entrants préparent des certifications de niveau 5 à 8 (équivalent à bac+2 ou plus)* ».

En septembre 2024, sort un rapport de l'OFCE¹, qui montre qu'en 2023 la dépense nationale pour l'apprentissage aurait atteint 24,9 milliards d'€, soit 26 000€ par apprenti-e, **environ deux fois plus que ce qui est consacré à chaque étudiant-e du supérieur dans le public**, en précisant que sont incluses dans ce chiffrage les exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les employeur-ses pour ces contrats d'apprentissage.

La Cour des comptes le dit dans ses rapports, les aides publiques à l'apprentissage ont généré des effets d'aubaines pour les entreprises.

En effet, les apprenti-es post-bac sont devenu-es de la main-d'œuvre



quasi gratuite pour les entreprises, qui préfèrent désormais embaucher des apprenti-es plutôt que des salarié-es en CDI ou en CDD.

L'ouverture de Parcoursup aux formations du privé

En plus d'être un outil de sélection scolaire et sociale, Parcoursup est particulièrement anxiogène. Et c'est la ministre Vidal qui a autorisé l'intégration dans la plateforme de formations dispensées par des établissements privés qui ne sont pas sous contrat avec l'État : elles profitent ainsi de ce stress et de la diminution des capacités d'accueil des formations publiques.



Dans une interview aux Echos en janvier, Philippe Baptiste, nouveau ministre de l'ESR en liste les pratiques frauduleuses : surbooking en apprentissage, fausses promesses de contrat d'apprentissage... Il prétend vouloir s'attaquer aux formations problématiques sur la plateforme. « *Il faut une régulation qui permette d'avoir des formations de qualité parce que proposer aux étudiants des formations qui n'ont pas de valeur, c'est juste un vol déguisé, et l'éducation, ça ne peut pas être une arnaque déguisée en opportunité* ». Malheureusement, derrière les discours, il ne propose qu'une poignée de radiation de la plateforme et un hypothétique label qualité.

L'État renonce à donner les moyens nécessaires aux établissements publics, mais finance des écoles privées... qu'il est dans l'impossibilité de réguler.

¹ (Observatoire français des conjonctures économiques), < Apprentissage, quatre leviers pour reprendre le contrôle >